



## ARRESTATION AU SPIP 65 !!

Vendredi dernier une convocation est remise à un détenu libéré, conformément à l'article 741-1, il est convoqué au SPIP le lundi suivant pour la poursuite de son suivi en sursis probatoire .

Lundi , 3 policiers se présentent au SPIP en vue de procéder à l'arrestation de ce probationnaire , **ils ont en leur possession un double de la convocation !!!**

Cette convocation n'a pas été transmise par le SPIP, la question se pose de savoir qui s'est autorisé à transmettre un tel document, qui plus est sans même en informer la hiérarchie du SPIP ?

En tout état de cause **ce genre de situation est inacceptable**

Les forces de l'ordre ont fini par accepter de sortir du SPIP mais ont tout de même procédé à l'interpellation de la personne à sa sortie du service.

De telles interventions mettent à mal le lien de confiance indispensable au travail avec les personnes suivies et sont susceptibles de générer des tensions au sein du service mettant en danger tant les personnels que les usagers .

C'est une première au SPIP de Tarbes et la CGT – SPIP 65 sera vigilante à ce que cela ne reproduise pas .

**La CGT SPIP 65 exige que les forces de l'ordre et l'ensemble des partenaires justice cessent d'instrumentaliser les SPIP et respectent le travail et les missions de chacun**

Tarbes le 19/01/2022